de BUT en BLANC

Bulletin du Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

Fédération Syndicale Unitaire

SNICS FSU
Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

ACADEMIE DE LILLE
Flash infos OCTOBRE 2016

Sommaire :

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:
GRESSIER Valérie
lillesnics@gmail.com
Tel 06 75 72 21 58

Secrétaire Départementale Pas de Calais
THILLIEZ Martine
Collège M. Piquet MOLINGHEM
martine.thilliez@laposte.net
tel 06 15 71 53 96

Secrétaire Départementale Nord :
LEFEBVRE Marie Luce
Collège F.Villon Walincourt
Luce_lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique
VERVAECKE Marie
Lycée Beaupré BP 700 79
59481 HAUBOURDIN CEDEX
Tél.: 03/20/07/63/83
.x.trublin@free.fr

Notre adresse

SNICS/FSU
276 bd de l'usine
Bourse du travail
59000 LILLE

Notre site :
http://snics-fsu-lille.jimdo.com/

EDITO

Bien que réussie, la manifestation du jeudi 29 septembre n'a pas donné les résultats escomptés par le SNICS. Réunis en conseil national du 4 au 6 octobre, face au mépris de nos missions, face au danger d'une externalisation de la santé il nous faut agir rapidement car des élections se profilent et le risque de passage en force de ce que nous ne voulons pas est là !!

Une nouvelle manifestation, cette fois en intersyndicale avec le SNIES/UNSA qui a souhaité rejoindre notre mobilisation, est organisée :

Le jeudi 17 novembre 2016

A Paris.

Nous étions nombreuses le 29 septembre de l'académie mais pas suffisamment au regard du nombre d'infirmières dans l'académie alors le 17 novembre soyons déterminés et soyons nombreux à manifester !!!

Infirmière en lycée, en collège, en EREA, en internat, CHACUN doit se sentir concerné !!!!

BONNES VACANCES A TOUS !!!
Le bureau académique

ACTUALITES NATIONALES

MISSIONS, PLACE DES INFRIMIERES A L'EDUCATION NATIONALE :
Le combat continue !!!!!

Le 29 septembre, à l'appel du SNICS-FSU, près de 800 infirmières venues de toutes les académies métropolitaines ont défilé dans les rues Parisiennes.

Leur demande était simple et appelait une réponse simple et claire de la part de la Ministre de l'Education Nationale : « Nous ne manifestions pas pour obtenir de l'argent en plus, nous ne manifestions pas pour obtenir des moyens supplémentaires, nous ne manifestions pas pour des préoccupations matérielles. NON !! , nous manifestions pour la Santé des élèves !

Nous demandions à la Ministre d'assumer sa Responsabilité.

Nous demandions à la Ministre de faire appliquer dans les académies, les circulaires et arrêtés, qu'elle a publiés l'année dernière.

En effet, les recteurs d'académies publient des circulaires académiques qui sont en contradiction avec les circulaires ministérielles, avec la loi de refondation de l'école, avec la loi santé, avec un arrêté interministériel….

De plus, madame la Ministre avait commandé un rapport de la MAP (Modernisation de l'Action Publique), dont elle dit ne pas vouloir suivre les conclusions qui conduiraient à externaliser la santé à l'école et donc les infirmiers de l'éducation nationale.

Nous ne pouvons accepter le discours d'irresponsabilité qui a été tenu lors de notre audience ce 29 septembre. La DGESCO et La Ministre ne peuvent pas se réfugier derrière les textes commis par les Recteurs en refusant d'assumer la responsabilité qui échoit à la Ministre et qui ne disparaît pas dans ces délégations de pouvoir.

Nous ne pouvons accepter que la DGESCO dise ne rien savoir de ce qui se passe dans les académies, alors que depuis plus d'un an nous ne cessons d'alerter.

Nous ne pouvons croire la DGESCO qui nous dit ne pas travailler en lien avec les académies quant à la mise en œuvre des textes ministériels.

Nous ne pouvons porter crédit à la parole de la DGESCO qui nous dit que les conclusions du Rapport de la MAP nous sont favorables alors que le Cabinet de la Ministre nous affirme ne pas vouloir suivre ces conclusions qui conduiraient à l'externalisation de la santé.

Le Conseil national du SNICS, Syndicat Majoritaire à plus de 64% dans le corps des infirmiers de l'éducation nationale, réunit du 4 au 6 octobre a décidé des suites à donner à cette action. Après contact avec le SNIES/UNSA réunit en conseil national aussi, un nouveau mouvement de contestation a été décidé en intersyndicale.

Le SNICS National agit auprès du ministère pour la mise en œuvre des missions conformément aux textes. Il a interpelé la ministre de l'Education Nationale sur le non-respect de la mise en œuvre des missions dans de nombreuses académies (Lille, Reims, Toulouse, Grenoble, Orléans, Lyon, Strasbourg) et sur un rapport sur la modernisation de la santé qui recommande un transfert de la santé à l'école vers une structure interministérielle compétente à l'égard des personnels de santé à EN !!

Une manifestation SNICS et SNIES est donc organisée (sous forme de congrès extraordinaire) Le JEUDI 17 NOVEMBRE 2016 à PARIS

Toutes les infirmières (lycée, collège, EREA, internat, stagiaires, titulaires, syndiqué, non syndiqué, sympathisant,….) sont concernées.

Communique de Presse SNICS-FSU et SNIES-UNSA

Le SNICS/FSU et le SNIES-UNSA, représentant près de 96% chez les personnels infirmiers, appellent une fois de plus à une manifestation nationale le 17 novembre 2016 à Paris.

Alors que la loi de refondation de l'Ecole a été modifiée et notamment l'article L541-1 relatif aux visites médicales et examens de dépistages pour les enfants de 6 ans et 12 ans ;

Alors qu'un arrêté précise de manière très explicite le rôle de tous les professionnels de santé, médecins de famille, médecins de l'Education nationale et infirmières-iers de l'Education nationale dans le cadre de ces visites et dépistages, Madame la Ministre de l'Education Nationale accepte par son silence que les recteurs d'académie produisent des notes de services qui vont à l'encontre de ces textes et ne visent, ni plus ni moins, qu'à reproduire une situation antérieure insatisfaisante.

Comment peut-on tenir deux discours et deux postures contradictoires ? Une circulaire académique qui ne souffrirait aucune dérogation et une circulaire ministérielle, un écrit que nous aurions le droit de ne pas suivre.

Une véritable consigne, exemple de désobéissance, est ainsi donnée à tous les personnels.

La loi de refondation de l'Ecole ainsi que la loi de santé récemment votée réaffirment la responsabilité entière de l'école dans le cadre de la santé des élèves.

Nos deux organisations s'opposeront à toute tentative de transfert vers d'autres ministères tant en matière de santé à l'Ecole que de compétences à l'égard des personnels infirmiers.

C'est pourquoi nos deux organisations appellent toutes-tous les infirmières-iers à désobéir à ces circulaires académiques,

à manifester leur mécontentement à Paris le 17 novembre pour interpeller la Ministre de l'Education Nationale et défendre le droit à la santé des élèves au service de la réussite scolaire.

ACTUALITES ACADEMIQUES

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RIFSEEP

Les IFTS seront bientôt remplacées par le RIFSEEP = Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.
Le RIFSEEP est composé de 2 indemnités : l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) versée mensuellement et le CIA (complément indemnitaire annuel) cette indemnité est facultative et tient compte de l'engagement professionnel de l'agent et sa manière de servir et elle est versée une fois par an ; Le CIA remplace les mois de bonifications qui n'existent plus. Le CIA sera une indemnité au « mérite » !!
Le SNICS a participé au groupe de travail sur la cartographie et il est le seul syndicat à s'être opposé aux propositions de l'administration, conformément aux groupes de travail en intersyndicales SNICS et SNIES national.
Pourquoi nous refusons ces propositions ?
L'enveloppe ministérielle, attribuée pour le régime indemnitaire, est calculée en fonction du nombre d'infirmières dans l'académie. Dans les textes, il existe 2 groupes ;

- Le 1er groupe concerne les infirmières ayant des missions de conseiller technique et de coordination soit pour le SNICS : l'ICT auprès du recteur et les 2 ICT auprès des DASEN.
- Le groupe 2 concerne les infirmières de prévention et de soins soient l'ensemble des infirmières car nous sommes recrutées à EN pour cela !!

L'administration a ajouté des critères supplémentaires (chargées de missions, tutrice, coordinatrices, animatrices). L'enveloppe restant pour les infirmières à 100% en présence élèves et assurant leurs missions sera donc moins élevée !!
Moins d'indemnités pour une responsabilité engagée à 100 % sur le terrain !!!
Moins d'indemnités pour nos collègues en internat !! DUR !!

Le SNICS/FSU est le seul à dire NON !!!!

Nous connaitrons bientôt le montant de l'enveloppe et les modalités de distribution. Nous vous tiendrons informé en espérant que le montant ne soit pas inférieur à celui perçu actuellement.

LA MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DANS L'ACADEMIE DE LILLE

Au niveau de l'académie, le SNICS Lille continue de se mobiliser :

1) Nous sommes dans l'attente d'un nouveau groupe de travail, nous ne manquerons pas de vous solliciter pour venir manifester votre mécontentement devant le Rectorat de LILLE si les propositions de circulaire académique ne sont pas conformes aux textes. L'administration doit prendre ses responsabilités !!! chacun ses missions !!!

2) Nous organisons le déplacement à PARIS le jeudi 17 novembre. Nous devons être nombreuses à venir manifester notre mécontentement à la Ministre de l'Education Nationale et montrer au recteur que nous ne nous laisserons pas faire sans contester !

Nous comptons sur la présence d'un maximum de collèges !!! MOBILISEZ VOUS !!!!!!!!

MANIFESTATION LE 17 novembre à PARIS

COMMENT PARTICIPER LE 17 NOVEMBRE 2016 ?

A) Cette journée se déroule sous forme de CONGRES EXTRAORDINNAIRE (La convocation vous sera transmise après votre inscription auprès du SNICS) et Il n'y a pas de perte de salaire car ce n'est pas un jour de grève.

B) Faire une demande d'autorisation d'absence ; Le délai de dépôt de demande d'autorisation spéciale d'absence pour participer à un congrès est de 3 jours avant la tenue du congrès. Nous vous conseillons cependant de la déposer ou de l'envoyer 8 jours avant. En général, il n'y a pas de réponse, ce qui vaut accord **puisque cette autorisation spéciale d'absence est de droit** (article 13 du décret F P. n° 82-447 et la note de service Education Nationale n° 85-043). Si l'accord vous était refusé, le refus **devrait alors être justifié**. En effet, cette autorisation étant de droit, on ne peut vous opposer **ni « pseudo réquisition »** puisque seul le préfet a pouvoir de réquisitionner, **ni « nécessité absolue de service »** sauf **situation particulièrement grave, exceptionnelle et dûment prouvée.**
Cette autorisation couvre non seulement la durée de la réunion mais également les délais de route pour s'y rendre.
Si vous aviez des **difficultés à faire appliquer vos droits** pour participer à ce congrès, n'hésitez pas à le signaler d'urgence à vos responsables syndicaux.
Préparez vos blouses blanches. Amenez vos appareils photos !

C) participer au déplacement organisé par le SNICS LILLE : Nos finances ne sont pas extensibles, les billets prem's en train sont trop chers cette fois, aussi nous proposons le déplacement en autocar grand confort au départ de CALAIS (8h) , SAINT OMER (8h30), BETHUNE (8h45), HENIN BEAUMONT (9h) (covoiturages au départ de LILLE, DOUAI et VALENCIENNES pour se rendre à Henin Beaumont) et ARRAS (10h) . Pour le retour, nous quitterons Paris à 16h45.

Les modalités :

INSCRIPTION OBLIGATOIRE par réponse au mail : lillesnics@gmail.com

PARTICIPATION 30 euros à envoyer à Marie VERVAECKE lycée Beaupré BP 700 79 à HAUBOURDIN 59481 cedex. Ou à remettre le 17 novembre.

Vous pouvez aussi vous organiser seul ou a plusieurs pour vous rendre à PARIS en covoiturage, BLA-BLA-CAR, FLIXBUS ou autre (après inscription au préalable)

Souscription académique : « pour réussir le 17 Novembre »

Assurer une présence du plus grand nombre possible en provenance de tous les départements de France, suppose d'importantes ressources financières auxquelles nos budgets ne peuvent subvenir seuls. C'est pourquoi nous sollicitons l'appui financier de tou(te)s les infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, conscient(e)s de la

nécessité de conduire le combat syndical pour la reconnaissance de notre profession de la maternelle à l'université et la satisfaction de nos revendications de carrière et de conditions de travail.

Notre profession a besoin du soutien de chacun(e) pour financer les déplacements.

ETRE SOLIDAIRE ET SOUSCRIRE POUR LE 17 NOVEMBRE,
C'EST BIEN ET NECESSAIRE
mais ETRE PRESENT(E) LE 17 NOVEMBRE,
C'EST ENCORE MIEUX.

Souscription financière

Je verse …… EUROS (*)

Nom...…….....…….....Prénom .....……..……

Adresse administrative
.....……

Adresse personnelle
.....…….....

Académie de LILLE Département .....

(*) A adresser accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du SNICS
à Marie VERVAECKE lycée Beaupré BP 700 79 HAUBOURDIN 59481 CEDEX,